

## INFORMATION POUR PARENTS

### en matière d'assistance dans les écoles d'enseignement obligatoire publiques

Chers parents!

La province de Haute-Autriche met à disposition des écoles des heures d'assistance. Ces heures permettent que les enfants ayant des besoins particuliers reçoivent l'aide et le support nécessaire.

"Assistance" – **Comment** est-ce qu'un enfant reçoit assistance dans le domaine scolaire?

Si vous pensez que votre enfant a besoin d'assistance, en informez l'école s'il vous plaît.

Vous pourriez le faire par exemple avec l'inscription scolaire. Ensuite, l'école prend les mesures complémentaires.

"Assistance" – **Qu'est-ce que** cela veut dire?

Si on a constaté que votre enfant a des besoins éducatifs spéciaux (SNF), l'enfant reçoit le soutien de la part d'un/e enseignant/e. Si une école a un besoin accru de support, l'école peut solliciter assistance supplémentaire.

"Assistance" – **Qui** fait ce travail?

Les assistants/es ne sont pas des enseignants/es. Ils les assistent dans leur travail. Ils soutiennent le travail pédagogique des enseignants/es. Ainsi ils aident votre enfant dans ces domaines où il a besoin de soutien. La responsabilité incombe les enseignants/es avec qui se concertent toujours les assistants/es.

"Assistance" – **Quel** travail on entend par là?

Les activités des assistants/es sont désignés comme aide et soutien.

Il s'agit de:

- soutien aux activités de la vie quotidienne (s'habiller et enlever les vêtements, assistance aux repas, aller aux toilettes, ...)
- soutien sur le plan d'apprendre
- soutien afin que votre enfant réussit à être dans la communauté avec d'autres enfants

"Assistance" – Est-elle payante?

Non.

Si vous avez encore des questions, contactez s'il vous plaît l'école que votre enfant doit fréquenter.